DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT

La soussignée, Madame Anne [redacted] DEVECHE connue sous le nom religieux de Mère-Abbesse Anne-Emmanuelle, représentante de la Communauté des Cisterciennes de l'Abbaye Notre Dame de Bon Secours, Association déclarée sous le numéro 779 424 274 dénommée « SERVICE DES PAINS D'AUTEL », sises à BLAUVAC (84570) à La Trappe,

DESIGNE, conformément à l'article L. 225-20 du Code de Commerce et à l'article 78 du Décret du 23 mars 1967,

Madame Anne-[redacted] DEVECHE, connue sous le nom religieux de Mère-Abbesse Anne-Emmanuelle, demeurant à BLAUVAC (84570) Abbaye Notre Dame de Bon Secours – La Trappe, née le 19 février 1949 à NEUILLY SUR SEINE (92), de nationalité française,

En qualité de Représentant Permanent de la Communauté des Cisterciennes de l'Abbaye Notre Dame de Bon Secours, nommée Président de la Société ABBAYE DE NOTRE DAME DE BON SECOURS, Société par Actions Simplifiée au capital de 120 000 € sise à BLAUVAC (84570) La Trappe, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et de Sociétés d'AVIGNON.

La présente désignation vaut, dans les conditions énoncées à l'article 78 du Décret précité, pour la durée du mandat de Président ainsi conféré à la Communauté des Cisterciennes de l'Abbaye Notre Dame de Bon Secours.

Fait à BLAUVAC
Le 15/01/2015
En trois exemplaires.

Bon pour acceptation de fonction
de représentant permanent

Deveche